

—
PROCES VERBAL

Conseil Communautaire du 06 mai 2010, à 18h30
(Aux Services Techniques, route de Saint-Cézert à Grenade)

-oOo-

L'An **Deux Mille Dix** et le **06 mai à 18 h 30**, aux Services Techniques, route de Saint-Cézert à Grenade-sur-Garonne, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes **SAVE & GARONNE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur **ANDRE Rémy**.

Secrétaire de séance : Monsieur Didier ROUJEAN.

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs : ESPIE - BOURGES - ROUJEAN - RANNOU - LAGORCE - SANDREAU - FRAPECH - ANDRE - VOLTO - LE BELLER (suppléante de M. KACZMAREK) - SCHIELE -NADALIN - CHAPUIS (suppléante de M. BOISSE) - DELMAS - ARRECGROS - MARTIN - VACCARI - LASALLE- DAVID (suppléante de M.) - TRECCANI - MARTY - TAGNERES - VERSAPUECH - SANCHEZ - CAUMONT - AZEMA - GARCIA (suppléant) - PAVAN - OUSTRI - BUTTO C. - NEBOUT - BOISSIERES - GADEA - RICHE.

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs : LACOME - KACZMAREK - BOISSE - GAUBERT - SAINT-PAUL A. - BUSQUE - JANER - CAMPOS - BENTANAX - LARROUX - BUTTO P. - LEONARD.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

-oOo-

Monsieur le Président ouvre la séance et propose tout d'abord que le compte-rendu du **25 mars 2010** soit approuvé par le Conseil Communautaire.

Après discussion, les membres du Conseil Communautaire décident d'adopter le compte-rendu du 25 mars 2010 à 29 voix Pour et 1 abstention (Myriam DAVID).

-oOo-

Monsieur Didier **ROUJEAN** est nommé secrétaire de séance.

Monsieur **ANDRE** rappelle l'Ordre du jour :

I. VOIRIE (Yves VERSAPUECH).

1. Demande de subvention auprès du Conseil Général de Haute-Garonne pour l'acquisition d'un équipement de mesure et d'analyse des données « trafic » et « vitesse » sur les voies communales du territoire.
2. Autorisation donnée au Président de signer une convention de groupement de commande pour le marché travaux « Aménagement de la traversée de Bretx ».
3. Autorisation donnée au Président de signer une convention de servitude avec ERDF.

II. ENVIRONNEMENT (Christian OUSTRI).

4. Demande de subvention auprès du Conseil Général de Haute-Garonne pour l'acquisition de colonnes de tri.
5. Demande de subvention auprès du Conseil Général de Haute-Garonne pour l'acquisition de bacs roulants de collecte des ordures ménagères.
6. Lancement du programme pluriannuel d'actions pour le compostage individuel et demande de subvention auprès de l'ADEME.
7. Demande de subvention auprès de l'ADEME pour l'acquisition d'une solution de suivi en temps réel des circuits de collecte des déchets.
8. Adoption du rapport sur la qualité du service public d'élimination des déchets 2009.

III. SOCIAL (Pierre SANCHEZ).

9. Renouvellement de la convention de partenariat CBE-CCSG pour les espaces verts aux Services administratifs.
10. Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne pour l'acquisition d'un ordinateur pour la crèche « Citronelle » à Grenade-sur-Garonne.

IV. FINANCES (Jean BOISSIERES).

11. DM n°1/2010.

V. RESSOURCES HUMAINES (Jean BOISSIERES).

12. Modification du tableau des effectifs N°1 / 2009.

VI. INSTITUTIONNEL (Rémy ANDRE).

13. Modification de la composition des Commissions de la Communauté de Communes SAVE & GARONNE suite à la démission d'un délégué communautaire.

VII. PROJET DE PÔLE NAUTIQUE (Rémy ANDRE).

14. Partenariat avec la Fédération Française de Natation.

15. Demande de subvention pour une étude de faisabilité et de pré-programmation d'un pôle nautique.

VIII. ECONOMIE (François CAMPOS).

16. Protocole de réservation et convention d'aménagement à passer avec l'Atelier ALS.

VIII. INFORMATIONS/DIVERS (Rémy ANDRE).

17. Présentation des décisions n°20 à n°30 / 2010.

-oOo-

I. VOIRIE (Yves VERSAPUECH).

1. Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne pour l'acquisition d'un équipement de mesure et d'analyse des données « trafic » et « vitesse » sur les voies communales du territoire.

Monsieur **VERSAPUECH** informe les membres du Conseil communautaire que la collectivité vient d'acquérir un équipement de mesure et d'analyse des données « trafic » et « vitesse » sur les voies communales du territoire.

Cet investissement s'inscrit dans la démarche globale de politique routière dans laquelle la Communauté de Communes Save et Garonne s'est engagée, à savoir, établir un diagnostic du patrimoine routier communal et mettre en place une sécurisation routière.

Les objectifs de cet investissement sont multiples :

- Faire ralentir les usagers sur les routes communautaires et contribuer à leur sécurité.
- Quantifier le trafic sur les voies communales et connaître sa nature (véhicules légers, poids lourds, vitesse pratiquée).

Il sera ensuite possible de dimensionner les travaux de réfection nécessaires sur une voie communale, en fonction de l'importance et de la nature du trafic qu'elle supporte.

L'ensemble des données (comptage et vitesse) sera récupérable sur un logiciel spécifique, puis stocké sur la base des données routières pour l'exploitation.

Le coût du matériel devrait s'élever à **3 795,00 € H.T.**, soit **4 538,82 € T.T.C.**

Monsieur **VERSAPUECH** propose par conséquent au Conseil Communautaire de solliciter auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention pour l'acquisition de cet investissement.

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité de solliciter auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne l'attribution d'une subvention sur la base d'un investissement **3 795,00 € H.T.**, soit **4 538,82 € T.T.C.** afin d'aider la Communauté de Communes à réaliser cette acquisition.

2. Autorisation donnée au Président de signer une convention de groupement de commande pour le marché travaux « Aménagement de la traversée de Bretx ».

Monsieur **VERSAPUECH** indique qu'afin de réaliser des économies d'échelle, d'optimiser les coûts et la coordination des travaux et pour assurer une cohérence du projet, il est nécessaire de passer une convention de groupement de commande pour le marché de travaux relatif à « l'aménagement de la traversée d'agglomération de la RD1 et d'un carrefour giratoire / Aménagement de la rue de l'église » avec la Commune de Bretx.

Cette convention a pour objectif de permettre à la Communauté de Communes Save et Garonne et à la Commune de Bretx de s'associer afin de grouper leurs achats de façon à retenir une entreprise de travaux publics à un meilleur prix.

Le financement des travaux d'aménagement de la rue de l'Eglise sera assuré par la Communauté de Communes Save et Garonne.

Le financement des travaux d'aménagement de la traversée d'agglomération de la RD1 et d'un carrefour giratoire sera assuré par la Commune de Bretx en partenariat avec le Conseil Général de la Haute-Garonne. Ce groupement de commande a donc pour objet la passation, la signature, la notification et l'exécution d'un marché de travaux nécessaire à la satisfaction des besoins de chaque membre.

Egalement, pour la réalisation de l'objet du groupement, l'ensemble des membres du groupement désigne la Communauté de Communes Save et Garonne comme coordonnateur, pour la préparation et la passation du marché.

Il est donc demandé à l'assemblée de se prononcer sur la signature d'une convention de groupement de commande pour le marché de travaux « Aménagement de la traversée de Bretx » avec la Commune de Bretx, telle que présentée.

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commande pour le marché de travaux « Aménagement de la traversée de Bretx » avec la Commune de Bretx, telle que présentée.

3. Autorisation donnée au Président de signer une convention de servitude avec ERDF.

Monsieur **VERSAPUECH** informe les membres du Conseil communautaire que la Société Electricité Réseau Distribution France (ERDF) souhaite obtenir une servitude de passage d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle ZB 147 sis lieu-dit Fournery à Ondes, dont la Communauté de Communes est propriétaire.

Il s'agit d'un délaissé de terrain situé aux abords du carrefour giratoire, d'une surface de 225 m² et qui n'est pas commercialisable.

A cet effet, Monsieur **VERSAPUECH** propose aux délégués communautaires d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention de servitude avec ERDF afin de permettre le passage de cette ligne électrique souterraine sur la parcelle désignée ci-dessus.

Il est précisé qu'aucune indemnité ne sera versée par ERDF en contrepartie.

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de servitude avec ERDF afin de permettre le passage de cette ligne électrique souterraine sur la parcelle ZB 147 sis lieu-dit Fournery à Ondes, telle que présentée.

II. ENVIRONNEMENT (Christian OUSTRI).

4. Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne pour l'acquisition de colonnes de tri.

Monsieur **OUSTRI** indique à l'Assemblée qu'il est nécessaire d'acquérir dans le cadre de l'amélioration du tri sélectif, des colonnes pour le verre, pour le plastique et pour le papier/carton. Cette acquisition permettra de remplacer les colonnes actuellement vétustes présentes sur le parc et cela contribuera ainsi à l'amélioration de la qualité et des quantités de recyclables valorisés.

Monsieur **OUSTRI** indique qu'il est possible de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne, afin d'aider la Communauté de Communes à réaliser ces acquisitions, à hauteur de 30 %.

Le montant exact du marché à bons de commande d'une durée de un an renouvelable deux fois par reconduction expresse sera de **19 869,90 € HT maximum**, soit 23 764,04 € TTC.

Monsieur **OUSTRI** propose donc au Conseil communautaire de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne.

Monsieur **BUTTO** indique qu'il serait intéressant de trouver une solution pour faciliter l'utilisation par les usagers des colonnes de tri pour le carton. Une ouverture beaucoup plus large de ces colonnes serait en effet appréciable.

En réponse, Monsieur **OUSTRI** explique que cette problématique se pose surtout pour les commerçants. Il indique que les opercules de ces colonnes sont dimensionnés de façon à ce que les usagers n'y introduisent pas des objets non recyclables.

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité de solliciter auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne l'attribution d'une subvention sur la base d'un investissement de **7 247,80 € HT** minimum et **19 869, 60 € HT** maximum afin d'aider la Communauté de Communes à réaliser ces acquisitions.

5. Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne pour l'acquisition de bacs roulants de collecte des ordures ménagères.

Monsieur **OUSTRI** informe l'Assemblée qu'il est prévu d'acquérir des bacs roulants de collecte de déchets ménagers de 750 litres et des bacs de 120 litres. Ces bacs serviront à équiper les nouveaux habitants, que ce soit des particuliers ou des logements collectifs et à renouveler les bacs hors d'usage actuellement sur le parc.

Monsieur **OUSTRI** indique qu'il est possible de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne, afin d'aider la communauté de communes à réaliser ces acquisitions, à hauteur de 30 %.

Le montant du marché à bons de commande d'une durée de un an renouvelable deux fois par reconduction expresse sera de **23 437,50 € HT maximum**, soit 28 031,25 € TTC.

Monsieur **OUSTRI** propose donc au Conseil communautaire de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne.

Monsieur **ARRECGROS** indique que certains conteneurs ne disposent pas de logo de la CCSG.

Monsieur **OUSTRI** explique qu'il est nécessaire de renouveler les bacs de collecte et par conséquent les logos. C'est un chantier permanent.

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité de solliciter auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne l'attribution d'une subvention sur la base d'un investissement de **7 247,80 € HT** minimum et **19 869, 60 € HT** maximum afin d'aider la Communauté de Communes à réaliser cette acquisition.

6. Lancement du programme pluriannuel d'actions pour le compostage individuel et demande de subvention auprès de l'ADEME.

Afin de prévenir la production de déchets ménagers, la Communauté de communes Save et Garonne souhaite apporter aux usagers une solution de traitement domestique adaptée aux déchets fermentescibles.

La mise en place d'un plan d'actions pluriannuel (2010-2012) pour la promotion du compostage individuel permettra d'atteindre un objectif d'équipement de 30 % des habitations individuelles et des ensembles collectifs.

Le plan d'action prévoit, entre autre, pour 2010 :

- La désignation d'un maître composteur – agent de la CCSG - chargé de l'accompagnement des usagers à la pratique du compostage (Téléphone, visite à domicile...) et de la formation des guides composteurs.
- Une enquête auprès des usagers pour évaluer les pratiques et apporter les mesures correctrices nécessaires.
- Une évaluation des quantités détournées via l'identification de foyers témoins.
- Une journée de formation pour les usagers à la pratique du compostage et du lombricompostage.
- Un stand d'information sur les marchés.

Ce plan annuel sera modifié pour les années 2011 et 2012, en fonction du résultat de l'enquête et de l'identification des besoins particuliers des usagers.

Par ailleurs le plan d'action pour 2011 prendra en compte la sensibilisation au compostage auprès des logements collectifs et des usagers non particuliers (écoles, restaurants...).

Dans ce cadre, l'ADEME accompagne techniquement les collectivités via la formation des agents, mais aussi financièrement.

Monsieur **OUSTRI** indique qu'il est possible de solliciter une subvention auprès de l'ADEME, afin d'aider la communauté de communes à réaliser ces acquisitions et à mettre en place l'opération.

Le montant des investissements est estimé à **29 789,40 € HT** pour les trois années du plan et les frais liés à l'animation sont de **4 014 € HT**.

Monsieur **OUSTRI** propose donc au Conseil communautaire de solliciter une subvention auprès de l'ADEME.

Monsieur **OUSTRI** rappelle que la journée de formation relative au compostage et « lombricompostage » aura lieu à la ferme de la Bouzigues le 29 mai prochain.

Monsieur **ANDRE** ajoute qu'il s'agit d'une action forte qui s'inscrit parfaitement dans le Grenelle de l'Environnement : elle a pour objectif de réduire les déchets à la source. Il est en effet, selon lui, important de détourner un maximum de déchets du circuit de traitement « classique ».

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité de procéder au lancement du programme pluriannuel d'actions pour le compostage individuel et de solliciter auprès de l'ADEME l'attribution d'une subvention sur la base d'un investissement de **33 803,40 € HT** afin d'aider la Communauté de Communes à réaliser cette opération.

7. Demande de subvention auprès de l'ADEME pour l'acquisition d'une solution de suivi en temps réel des circuits de collecte des déchets.

Monsieur **OUSTRI** rappelle que la Collectivité a procédé à l'acquisition en 2009 d'un logiciel de gestion et d'optimisation des circuits de collecte des déchets sur le territoire de la Communauté de Communes Save & Garonne, auprès de l'entreprise **EXEO SOLUTIONS** (domicilié Technopole Izarbel Creativite B - 64210 BIDART) et pour un montant de 11 700 € H.T.

Monsieur **OUSTRI** informe les membres du Conseil communautaire qu'il a été décidé d'affermir la tranche conditionnelle prévue par le marché relatif à l'achat de ce logiciel afin d'acquérir un outil de suivi en temps réel des circuits de collecte des déchets.

Ce projet d'investissement a pour objectifs :

- d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers,
- d'améliorer les conditions de travail des agents en rééquilibrant les tournées,
- de mettre en place des tournées de collecte sélective,
- de maîtriser les coûts en optimisant les itinéraires et la fréquence des collectes.

D'après une consultation déjà réalisée le montant total de cet investissement s'élève à **8 600,00 € HT** (hors coût de maintenance).

Il est donc proposé de solliciter une subvention auprès de l'**ADEME**, afin d'aider la Communauté de Communes à réaliser cette acquisition.

Monsieur **ANDRE** indique que ce logiciel permet d'optimiser le service Ordures ménagères et de s'inscrire dans une démarche « qualité ».

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une demande de subvention auprès de l'ADEME, sur la base d'un investissement de **8 600,00 € HT** (hors coût de maintenance) afin d'aider la Communauté de Communes à réaliser cette acquisition.

8. Adoption du rapport sur la qualité du service public d'élimination des déchets 2009.

Monsieur **OUSTRI** rappelle la loi Barnier (Loi n° 95 – 101 **du 2 février 1995**) relative au renforcement de la protection de l'environnement qui met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Dans cet objectif, la loi précise que chaque Président d'EPCI, chaque Maire doit présenter un « Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets » avant une mise à disposition du Public.

Dans ce cadre le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a publié un décret (n° 2000 – 404 du 11 mai 2000) qui définit le contenu minimal de ce rapport. Une liste d'indicateurs techniques et financiers devant figurer obligatoirement dans ce rapport est fixée dans l'annexe de ce décret. Ce compte rendu contribue à mieux connaître et faire connaître les conditions techniques et économiques dans lesquelles le service « Ordures Ménagères » s'exécute.

Monsieur **OUSTRI** présente donc au Conseil Communautaire le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets pour l'année 2009.

Il est précisé qu'après le visa par la Préfecture le rapport annuel est communiqué chaque année à tous les Maires des Communes membres.

Monsieur **ANDRE** indique que le service « Ordures ménagères » est en « bonne santé ». C'est dans ces conditions que la TEOM a pu être réduite. Il s'agit d'un service en constante amélioration.

Monsieur **TAGNERES** précise que l'indication du tonnage par habitant est un peu faussée du fait de nouvelles données INSEE. Il demande, à cet effet, si le calcul a été effectué en prenant en compte les chiffres réels de la population.

En réponse, Monsieur **OUSTRI** et Madame **TRECCANI** informent les délégués communautaires qu'il est intéressant de baser les calculs sur ce ratio afin de constater une marge de progression dans le cadre du plan de prévention des déchets (ADEME) qui va être lancé (objectif de réduction).

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité d'approuver le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets pour l'année 2009, tel que présenté.

IV. SOCIAL (Pierre SANCHEZ).

9. Renouvellement de la convention de partenariat CBE-CCSG pour les espaces verts aux Services administratifs (année 2010).

Monsieur **SANCHEZ** informe que le CBE, par le biais des ateliers d'insertion, propose à titre gracieux d'entretenir les espaces verts du site administratif de la Communauté de Communes ainsi que son fleurissement.

Pour cela, il est nécessaire de passer une convention avec le CBE Nord Toulousain.

Le Conseil Communautaire devra donc se prononcer afin d'autoriser Monsieur le Président à signer le renouvellement de la convention de partenariat avec le Comité du Bassin d'Emploi du Nord Toulousain pour l'année 2010.

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité d'autoriser le Président à signer le renouvellement de la convention de partenariat, à titre gracieux, avec le Comité du Bassin d'Emploi du Nord Toulousain pour l'année 2010, telle que présentée.

10. Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne pour l'acquisition d'un ordinateur pour la crèche « Citronelle » à Grenade-sur-Garonne.

Monsieur **SANCHEZ** informe l'Assemblée qu'il est prévu d'acquérir un ordinateur pour la crèche « Citronelle » à Grenade-sur-Garonne en remplacement du matériel existant qui est vétuste et pour un montant de **977,67 € H.T.**, soit 1 169,29 € T.T.C.

Monsieur **SANCHEZ** propose donc au Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne.

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité de solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne l'attribution d'une subvention sur la base d'un investissement de **977,67 € H.T.**, soit 1 169,29 € T.T.C. afin d'aider la Communauté de Communes à réaliser cette acquisition.

V. FINANCES (Jean BOISSIERES).

11. DM n° 1/2010.

Monsieur **BOISSIERES** informe les membres du Conseil de la nécessité de réaliser une DM suite à la mise en concordance du logiciel de la Trésorerie « HELIOS » et du logiciel interne de la CCSG « CIRIL ».

									DEPENSE		RECETTE		OBSERVATIONS
I/F	D/R	Gestionnaire	Fonct	Nature	Op	Serv	Antenne	Libellé	augmentati on de crédits	diminution de crédits	augmentati on de crédits	diminution de crédits	
F	D	GENV	812	023		GFIN	VDMG	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 000.00			Ajustement d'imputation budgétaire pour les cession d'immobilisations
F	R	GENV	812	024		OMG	VDMG	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS				1 500.00	
F	R	GENV	812	024		OMG	VDMG	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS				2 500.00	
Total section de fonctionnement										4 000.00		4 000.00	
									-4 000.00		-4 000.00		
I	R	GENV	812	021		GFIN	VDMG	VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT				4 000.00	Ajustement d'imputation budgétaire pour les fonds de concours trottoirs
I	R	GENV	812	024		GFIN	VDMG	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			1 500.00		
I	R	GENV	812	024		GFIN	VDMG	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			2 500.00		
I	R	GVOI	822	204141	44	GFIN	VOIR	COMMUNES				68 716.18	
I	R	GVOI	824	204141	11	GFIN	BURG	COMMUNES				3 086.75	
I	R	GVOI	824	204141	11	GFIN	DAUX	COMMUNES				6 117.50	
I	R	GVOI	824	204141	11	GFIN	GREN	COMMUNES				45 191.00	
I	R	GVOI	824	204141	11	GFIN	LARR	COMMUNES				4 724.00	
I	R	GVOI	824	204141	11	GFIN	MERV	COMMUNES				44 734.00	
I	R	GVOI	824	204141	11	GFIN	STPAU	COMMUNES				4 549.00	
I	R	GVOI	824	204141	11	GFIN	THIL	COMMUNES				1 749.00	
I	R	GVOI	822	13241	44	GFIN	VOIR	SUBVENTION COMMUNES À GFP			68 716.18		
I	R	GVOI	824	13241	11	GFIN	BURG	SUBVENTION COMMUNES À GFP			3 086.75		
I	R	GVOI	824	13241	11	GFIN	DAUX	SUBVENTION COMMUNES À GFP			6 117.50		
I	R	GVOI	824	13241	11	GFIN	GREN	SUBVENTION COMMUNES À GFP			45 191.00		
I	R	GVOI	824	13241	11	GFIN	LARR	SUBVENTION COMMUNES À GFP			4 724.00		
I	R	GVOI	824	13241	11	GFIN	MERV	SUBVENTION COMMUNES À GFP			44 734.00		
I	R	GVOI	824	13241	11	GFIN	STPAU	SUBVENTION COMMUNES À GFP			4 549.00		
I	R	GVOI	824	13241	11	GFIN	THIL	SUBVENTION COMMUNES À GFP			1 749.00		
Total section d'investissement											182 867.43	182 867.43	
											0.00		
Total DM									0.00	4 000.00	182 867.43	186 867.43	
									-4 000.00		-4 000.00		

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité d'accepter et de valider la décision modificative n°01/2010 du Budget Général telle que présentée ci-dessus.

VI. RESSOURCES HUMAINES (Jean BOISSIERES).

12. Modification du tableau des effectifs N°1 / 2009.

Monsieur **BOISSIERES** propose au Conseil Communautaire de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs enregistré sous le N° 1 / 2009 du 07 mai 2009 suite aux créations de poste qui ont récemment eu lieu, au départ à la retraite et au décès d'un agent ainsi qu'aux avancements de grade 2009 :

A ce jour, ces évènements entraînent les mouvements de postes suivants :

✓ Postes à supprimer :

- ⇒ 3 postes d'Adjoint Administratif 2° classe (décès de JJ. BOULAY - avancements de grade 2009 de M. LOUP et C. SELIER)
- ⇒ 1 poste d'Adjoint Technique 2° classe (avancement de grade 2009 de Pascal AUDIBERT)
- ⇒ 1 poste d'Adjoint Technique 1° classe (départ à la retraite de S. DETANTE)
- ⇒ 1 poste d'Adjoint Technique Principal 1° classe (avancement de grade 2009 de R. BEGUE)

✓ Postes à inscrire au tableau des effectifs 2010, pourvus :

Agents titulaires :

- ⇒ 1 poste d'Attaché territorial (poste de L. GILLIARD, chargé de mission Economie)
- ⇒ 1 poste de Technicien Supérieur Territorial (poste de C. CANALE, Agenda 21)
- ⇒ 1 poste d'Educateur de Jeunes Enfants (poste de K. DEBUSSCHERE, Directrice de la Crèche de Grenade)

Agents non titulaires :

- ⇒ 7 postes d'**Educateur de Jeunes Enfants**
- ⇒ 2 postes d'**Infirmière**
- ⇒ 12 postes d'**Auxiliaire de puériculture**
- ⇒ 4 postes d'**Adjoint Technique 2° classe**

} Agents des crèches transférés en CDI.

Monsieur **BOISSIERES** rappelle aux délégués communautaires que les personnels des crèches ont été transférés sur des postes de non titulaires suite à la reprise en régie des structures.

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité d'approuver le tableau des effectifs **2010-N°1**, tel que ci-annexé, pour les raisons décrites ci-dessus et de procéder à la suppression de **3 postes d'Adjoint Administratif 2° classe**, d'**1 poste d'Adjoint Technique 2° classe**, d'**1 poste d'Adjoint Technique 1° classe** et d'**1 poste d'Adjoint Technique Principal 1° classe**.

VI. INSTITUTIONNEL (Rémy ANDRE).

13. Modification de la composition des Commissions de la Communauté de Communes SAVE & GARONNE suite à la démission d'un délégué communautaire.

Monsieur **ANDRE** informe les Conseillers communautaires que, suite à la démission de Monsieur **SENTOURE** Daniel de ses fonctions de délégué communautaire, il est devenu nécessaire de modifier la composition des Commissions de la Communauté de Communes SAVE & GARONNE.

Il informe l'Assemblée que par délibération en date du **30 mars 2010**, le Conseil municipal de la Commune de Montaignut-sur-Save a procédé à l'élection d'un délégué titulaire, soit Monsieur Antoine **AZEMA**, et d'un délégué suppléant, soit Monsieur Gilbert **GARCIA**.

Monsieur **SENTOURE** ayant été membre des Commissions « Protection et mise en valeur de l'environnement » et « Tourisme, associations, animations », Monsieur **ANDRE** propose de procéder à son remplacement.

Monsieur **ANDRE** rappelle que chaque commune peut être représentée dans les Commissions par un ou plusieurs délégués titulaires.

Monsieur **ANDRE** explique que les élus « suppléants » peuvent être associés en tant que personnes « ressource » aux différentes commissions, s'ils le souhaitent.

Monsieur **ANDRE** indique qu'il convient donc de modifier la délibération n° 04 06 09 – 06 du 04 juin 2009 portant « Modification de la composition des différentes commissions de la Communauté de Communes SAVE & GARONNE ».

Monsieur le Président propose alors de passer au vote à bulletins secrets des membres des différentes commissions.

Commission 1 : Finances et contrôle de gestion.

Aucun délégué communautaire représentant la Commune de Montaignut-sur-Save n'étant candidat, la composition de cette Commission est inchangée :

Mme BOURGES Michelle
M. OUSTRI Christian
M. LAGORCE Patrice
M. JANER Gérard
M. BOISSIERES Jean (Vice-président)
Mme. GADEA Nathalie
M. LEONARD Jean
M. TAGNERES Bernard
M. SANCHEZ Pierre
M. ROUJEAN Didier
M. BUTTO Patrick
Mme VOLTO Véronique

Commission 2 : Agriculture et nouvelles filières agricoles.

Aucun délégué communautaire représentant la Commune de Montaigut-sur-Save n'étant candidat, la composition de cette Commission est inchangée :

M. ESPIE Jean-Claude
M. SCHIELE Marc
M. PAVAN André
M. SANDREAU Claude
M. BUSQUE Alain
M. NEBOUT Denis
Mme TRECCANI Marie-Thérèse
M. MARTY Roger
M. ARRECGROS Jean (Vice-président)
Mme VOLTO Véronique

Commission 3 : Développement économique.

Aucun délégué communautaire représentant la Commune de Montaigut-sur-Save n'étant candidat, la composition de cette Commission est inchangée :

M. ESPIE Jean-Claude
Mme GAUBERT Nadine
M. OUSTRI Christian
M. BUTTO Claude
M. LAGORCE Patrice
M. SAINT-PAUL André
M. BOISSIERES Jean
M. BENTANAX Fernand
Mme TRECCANI Marie-Thérèse
M. RICHE Daniel
M. SANCHEZ Pierre
M. CAMPOS François (Vice-président)
Mme VOLTO Véronique

Commission 4 : Logement, cadre de vie et politique sociale.

Aucun délégué communautaire représentant la Commune de Montaigut-sur-Save n'étant candidat, la composition de cette Commission est inchangée :

M. ESPIE Jean-Claude
M. SCHIELE Marc
M. PAVAN André
M. SANDREAU Claude
M. BUSQUE Alain
M. NEBOUT Denis
Mme TRECCANI Marie-Thérèse
M. MARTY Roger
M. ARRECGROS Jean (Vice-président)
Mme BOURGES Michelle
M. DELMAS Jean-Paul
M. OUSTRI Christian
M. BUTTO Claude
M. FRAPECH Jean-Louis
M. JANER Gérard
M. VACCARI Fernand
M. BOISSIERES Jean
M. SANCHEZ Pierre (Vice-président)
M. VERSAPUECH Yves
M. CAUMONT Jean-Paul
Mme GADEA Nathalie
Mme VOLTO Véronique

Commission 5 : Protection et mise en valeur de l'environnement.

Sont candidats :	Sont élus :
M. AZEMA Antoine	M. AZEMA Antoine

Monsieur AZEMA Antoine remplace Monsieur SENTOURE Daniel.

La composition de cette Commission est désormais la suivante :

M. ESPIE Jean-Claude
M. NADALIN Serge
M. KACZMAREK Théodore
M. OUSTRI Christian (Vice-président)
M. BUTTO Patrick
M. FRAPECH Jean-Louis
M. SAINT-PAUL André
M. LASALLE Pierre
M. NEBOUT Denis
Mme TRECCANI Marie-Thérèse
M. MARTY Roger
M. RICHE Daniel
M. RANNOU Claude
M. AZEMA Antoine
Mme VOLTO Véronique

Commission 6 : Aménagement et entretien de la voirie.

Aucun délégué communautaire représentant la Commune de Montaigut-sur-Save n'étant candidat, la composition de cette Commission est inchangée :

M. ESPIE Jean-Claude
M. LACOME Jean-Luc
M. NADALIN Serge
M. PAVAN André
M. BUTTO Claude
M. SANDREAU Claude
M. LAGORCE Patrice
M. BUSQUE Alain
M. VACCARI Fernand
M. NEBOUT Denis
M. ARRECGROS Jean
M. ROUJEAN Didier
M. SANCHEZ Pierre
M. RICHE Daniel
M. BENTANAX Fernand
M. VERSAPUECH Yves (Vice-président)
Mme VOLTO Véronique

Commission 7 : Aménagement de l'espace et SCOT.

Aucun délégué communautaire représentant la Commune de Montaigut-sur-Save n'étant candidat, la composition de cette Commission est inchangée :

M. ESPIE Jean-Claude
M. SHIELE Marc
M. OUSTRI Christian
M. BUTTO Patrick
M. LAGORCE Patrice
M. SAINT-PAUL André (Vice-président)
M. VACCARI Fernand
M. NEBOUT Denis
M. TAGNERES Bernard
M. BENTANAX Fernand
M. LEONARD Jean
Mme VOLTO Véronique

Commission 8 : Développement durable – Agenda 21.

Aucun délégué communautaire représentant la Commune de Montaignut-sur-Save n'étant candidat, la composition de cette Commission est inchangée :

Mme BOURGES Michelle
M. BOISSE Serge
M. OUSTRI Christian
M. BUTTO Claude
M. FRAPECH Jean-Louis
M. SAINT-PAUL André
M. BOISSIERES Jean
M. NADALIN Serge
M. LARROUX Jean-François
M. ARRECGROS Jean
M. ROUJEAN Didier
Mme TRECCANI Marie-Thérèse (Vice-présidente)
Mme VOLTO Véronique

Commission 9 : Tourisme, associations, animations.

Sont candidats :	Sont élus :
M. AZEMA Antoine	M. AZEMA Antoine

Monsieur AZEMA Antoine remplace Monsieur SENTOURE Daniel.

La composition de cette Commission est désormais la suivante :

Mme BOURGES Michelle
M. BOISSE Serge
Mme GAUBERT Nadine
M. DELMAS Jean-Paul
M. OUSTRI Christian
M. BUTTO Patrick
M. FRAPECH Jean-Louis (Vice-président)
M. JANER Gérard
M. LASALLE Pierre
M. BOISSIERES Jean
M. NADALIN Serge
M. SENTOURE Daniel
M. VERSAPUECH Yves
M. RANNOU Claude
Mme GADEA Nathalie
M. TAGNERES Bernard
M. CAMPOS François
Mme VOLTO Véronique

Commission 10 : Grands projets, équipements et suivi des travaux.

Aucun délégué communautaire représentant la Commune de Montaignut-sur-Save n'étant candidat, la composition de cette Commission est inchangée :

Mme BOURGES Michelle
M. BOISSE Serge
M. LACOME Jean-Luc
M. OUSTRI Christian
M. BUTTO Patrick
M. LAGORCE Patrice
M. SANDREAU Claude
M. JANER Gérard
M. NADALIN Serge
Mme TRECCANI Marie-Thérèse
M. MARTIN Laurent
M. SANCHEZ Pierre
M. MARTY Roger (Vice-président)
Mme VOLTO Véronique

Commission Locale des Charges Transférées.

Aucun délégué communautaire représentant la Commune de Montaigut-sur-Save n'étant candidat, la composition de cette Commission est inchangée :

Mme BOURGES Michelle
M. LAGORCE Patrice
M. SAINT-PAUL André
M. BOISSIERES Jean
M. SANCHEZ Pierre
M. BENTANAX Fernand
Mme MELAC Evelyne
M. LEONARD Jean
M. BUTTO Patrick
M. CAMPOS François
M. VACCARI Fernand
M. NADALIN Serge
M. TAGNERES Bernard
M. PAVAN André
Mme VOLTO Véronique

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité de valider la composition des commissions comme énumérées ci-dessus.

14. Désignation d'un nouveau délégué de la Communauté de Communes au sein du Syndicat de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Monsieur **ANDRE** informe les Conseillers communautaires que, suite à la démission de Monsieur **SENTOURE** Daniel de ses fonctions de délégué communautaire et donc de délégué de la Communauté de Communes SAVE & GARONNE au sein du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Intercommunal, il convient de procéder à son remplacement.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Communautaire de procéder à la désignation de ce nouveau délégué.

Monsieur **AZEMA** se porte candidat et est élu.

La liste des délégués représentant la Communauté de Communes SAVE et GARONNE au sein de l'Office de Tourisme Intercommunal est désormais la suivante :

M. **BOISSE** Serge
Mme **BOURGES** Michelle
M. **TAGNERES** Bernard
M. **FRAPECH** Jean-Louis
M. **ARRECGROS** Jean
M. **AZEMA** Antoine

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité :

- ▶ d'accepter la désignation de M. Antoine **AZEMA** comme délégué communautaire en remplacement de M. Daniel **SENTOURE** au sein du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Intercommunal,
- ▶ de valider la liste des délégués au sein du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Intercommunal comme énumérée ci-dessus,
- ▶ de modifier la délibération n°30 04 08 – 06 du 30 avril 2008 portant « Désignation des délégués de la Communauté de Communes Save et Garonne au sein de l'Office de Tourisme Intercommunal ».

Monsieur **SANCHEZ** précise que Monsieur **SENTOURE** a démissionné de son poste d'élu communautaire pour raison professionnelle.

Monsieur **ANDRE** ajoute que cette démission est tout à son honneur car la collectivité compte beaucoup sur l'implication des délégués au sein des commissions et qu'il est important que chaque délégué siège au sein de ces groupes de travail.

VII. PROJET DE PÔLE NAUTIQUE (Roger MARTY).

15. Partenariat informel avec la Fédération Française de Natation.

Monsieur **MARTY** rappelle aux membres du Conseil communautaire que la Communauté de Communes Save et Garonne envisage la création d'un pôle nautique, équipement jugé prioritaire par les habitants et les établissements scolaires du territoire lors d'une étude de besoin en matière d'équipements sportifs réalisée en 2009 et dans le cadre de la démarche « Agenda 21 » en cours.

A cet effet, il est proposé de faire appel à la Fédération Française de Natation pour des conseils et un accompagnement en complément des études réalisées par la collectivité auprès de bureaux d'études.

Monsieur **MARTY** précise que la Fédération Française de Natation accompagnera la collectivité sur les choix du Bureau d'Etudes et sur la définition du projet.

Monsieur **ANDRE** ajoute qu'il est important de se conformer aux préconisations de la Fédération Française de Natation afin d'être éligible aux fonds d'Etat (CNDS) issus du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité de faire appel à la Fédération Française de Natation pour des conseils et un accompagnement pour la réalisation du projet de pôle nautique, avec la Fédération Française de Natation.

16. Demande de subvention pour une étude de faisabilité et de pré-programmation d'un pôle nautique dans le cadre du Pays Tolosan.

Dans le cadre du projet de création d'un pôle nautique, Monsieur **MARTY** propose d'étudier l'opportunité de créer un équipement aquatique moderne (viable sur le long terme) à dominante éducative, sportive et familiale. Cet équipement pourrait également desservir des communes extérieures à la CCSG sur le Nord Toulousain.

L'étude qui serait lancée serait donc une **étude d'opportunité et de pré- programmation**.

Monsieur **ANDRE** informe les délégués communautaires de la nécessité que l'équipement soit ouvert aux écoles et également à tout public.

Monsieur **ANDRE** précise que le projet de pôle nautique des Communautés de Communes voisines - Hers et Garonne et Villemur - n'a pas encore abouti pour des raisons financières.

Madame **VOLTO** ajoute qu'il s'agit d'un projet qui s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 21. Il convient d'étudier ce projet en détail afin d'en mesurer les enjeux.

Elle indique que dans le cadre de sa délégation aux relations institutionnelles, elle a sollicité le PAYS TOLOSAN pour obtenir des subventions.

A cet effet, elle informe les délégués communautaires que le Président du Conseil Général de la Haute-Garonne, Monsieur IZARD a invité la CCSG à déposer rapidement un pré-dossier.

Elle indique que le prochain comité du Pays TOLOSAN se réunira au mois de juin. Il convient donc de « prendre rang » auprès des financeurs.

Madame **VOLTO** informe les conseillers communautaires qu'elle a également sollicité les services de l'Etat qui seront présents à ce comité. Elle a pris contact avec E. OGET (Communauté de Communes du Canton de Villemur) et Monsieur JULLIAN (Communauté de Communes du Pays de Cadours).

Monsieur **ANDRE** précise qu'il a également rencontré le Maire de Castelnaud d'Estretfonds, de Fronton et de Saint Jory. Le Maire de Castelnaud d'Estretfonds proposerait un terrain. Ce pôle nautique intéresse donc un secteur assez large.

Il indique qu'il est nécessaire d'obtenir un engagement ferme des partenaires extérieurs afin qu'il n'y ait pas, par la suite, un désengagement financier (le mode de gouvernance sera à étudier dans le cadre de cette phase préalable). Il précise que la CCSG ne peut pas porter ce projet toute seule.

Monsieur **TAGNERES** demande si l'emplacement sur la Commune de Castelnaud d'Estretfonds est arrêté.

Monsieur **ANDRE** indique que la Commune de Castelnaud d'Estretfonds a fait des propositions mais rien n'est arrêté à ce jour. L'étude devra porter des éléments de réponse.

Madame **VOLTO** souhaite que la Collectivité s'appuie sur les préconisations de la Fédération Française de Natation et notamment sur le fait que les axes routiers structurants seront à prendre en compte. A cet effet, le pont de la Garonne jouera un rôle clé.

Selon Rémy **ANDRE**, il n'y a à ce jour aucun a priori, tout doit être étudié.

Monsieur **BOISSIERES** demande que soit défini le plus précisément possible le partenariat. Il cite l'exemple de la Base de Loisirs de Bouconne avec la Communauté urbaine qui est très utilisatrice de la Base de loisirs mais qui refuse d'adhérer au Syndicat (et prend un engagement année par année via une subvention). Il est donc, pour lui, nécessaire de définir un réel partage des responsabilités financières.

En réponse, Monsieur **SANCHEZ** rappelle que les élèves du territoire seront de plus en plus privés de l'apprentissage de la natation. Bien que le budget soit important, il faut, selon lui, penser à l'avenir des enfants dans le cadre de l'Agenda 21 mené actuellement par Madame **TRECCANI**.

Monsieur **ANDRE** indique que la collectivité est consciente du manque d'un tel équipement pour les écoles.

Pour Monsieur **TAGNERES**, il est nécessaire d'obtenir un engagement durable sur le plan financier de nos partenaires, mais ce projet s'inscrit parfaitement dans l'Agenda 21 et fait suite à l'étude de besoins.

Monsieur **NEBOUT** précise que la collectivité pourrait s'engager dans une démarche d'amélioration des terrains omnisports du territoire mais il est aussi nécessaire de mettre l'accent sur un projet structurant de piscine afin que la réalisation de ce projet se fasse dans le mandat.

Madame **VOLTO** informe les délégués communautaires qu'il convient de déposer un pré-dossier auprès des partenaires pour la partie « investissement ». Il est également important d'étudier la partie « fonctionnement », afin que le projet soit viable à long terme. Il est donc nécessaire de sceller durablement le partenariat avec nos « voisins ».

Monsieur **ANDRE** propose que soit rajoutée sur la délibération la possibilité de demander au Pays Tolosan une reconnaissance du caractère « structurant » de ce projet.

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une aide financière dans le cadre du Pays Tolosan pour une étude d'opportunité et de pré-programmation d'un pôle nautique pour un montant d'environ **30 000 € TTC**, et de déposer un pré-dossier de réalisation dans le cadre du Pays Tolosan afin que celui-ci reconnaisse le caractère « structurant » du projet.

VIII. ECONOMIE (François **CAMPOS**).

17. Protocole de réservation et convention d'aménagement à passer avec l'Atelier ALS.

Monsieur **ANDRE** informe les membres du Conseil communautaire que l'Atelier ALS souhaite s'installer sur la zone d'activité de Merville.

L'atelier ALS est localisé à ce jour à Beauzelle. C'est une petite entreprise de maintenance, restauration et préparation de voitures de collection pour la course automobile. Elle comporte un emploi à ce jour. Son activité est en développement, il a de nombreuses commandes en attente. Il loge actuellement dans des locaux loués. La création d'une SCI est en prévision.

Son projet est de devenir propriétaire d'un terrain et d'un local. Sa demande porte sur un terrain de **1580 m²** environ à Merville (partie de la section F n° 1071), pour pouvoir y créer un bâtiment d'environ 450 m².

Il est proposé que cette acquisition se fasse à un tarif de **45 € HT** le m².

Il conviendra d'élaborer un protocole de réservation. L'acte de cession définitif devra intervenir au plus tard 5 mois après la signature de ce protocole de réservation.

Une convention d'aménagement devra également être signée. La convention stipulera les éléments suivants :

- le dépôt de permis de construire devra se faire dans les deux ans à compter de la signature de l'acte notarié
- le démarrage des travaux devra se faire dans un délai de 4 mois à compter de la délivrance du permis de construire
- Après le démarrage des travaux, l'entreprise aura un an maximum pour finir les travaux.

Monsieur **BOISSIERES** rappelle aux membres du Conseil communautaire que l'objectif sur l'exercice 2010 est de vendre les terrains (400 000 € de recettes attendues) afin d'éviter de contracter un emprunt.

Monsieur **ANDRE** précise que la collectivité compte beaucoup sur Laurent GILLIARD, qui est très efficace et qui fait un bon travail de terrain.

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer le protocole d'accord et la convention d'aménagement à venir avec l'entreprise **ALS** représentée par Monsieur Laurent **PEYROUZET**.

IX. INFORMATIONS/DIVERS (Rémy **ANDRE**).

18. Présentation des décisions n°20 à n°30/ 2010.

Monsieur le Président informe des décisions prises en vertu de la **délibération du 10 avril 2008**, du Conseil Communautaire Save & Garonne donnant délégation de pouvoir au Président (Article L 5211-10 et L 2122-22 DU C.G.C.T)

DECISIONS	DATE	OBJET												
N°20/2010	16/03/2010	Signature d'un marché à bons de commande pour les fournitures de bureau de la Communauté de Communes Save et Garonne, avec les entreprises suivantes : Lot n°1 fournitures administratives : Société BURO + Lot n°2 fournitures de papiers : Société CORPORATE EXPRESS Lot n°3 consommables informatiques : Société CORPORATE EXPRESS Le montant du marché est le suivant : Lot n°1 fournitures administratives : minimum 880,61 € H.T. par an Lot n°2 fournitures de papiers : minimum 408,24 € H.T. par an Lot n°3 consommables informatiques : minimum 1592,31 € H.T. par an												
N°21/2010	22/03/2010	Signature d'un marché pour la réalisation du diagnostic agricole du territoire de la Communauté de Communes Save et Garonne, avec la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne . Le montant du marché est le suivant 17 600 € HT , soit 21 049,60 € TTC . La Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne s'engage à exécuter la prestation dans un délai de 13 semaines à compter de la notification du marché.												
N°22/2010	23/03/2010	Décide d'affermir les tranches conditionnelles n°4 « Clarification du concept de "Maison régionale du cheval" » et n°5 « Etude approfondie des financements liés aux panneaux photovoltaïques » prévues par la convention de prestation d'accompagnement dans le cadre du projet d'un pôle cheval signée avec le bureau d'études IPIC CONCEPT (La Coste – 12390 RIGNAC). Le coût des prestations des tranches conditionnelles n°4 et 5 est le suivant : <table border="1" data-bbox="512 1641 1273 1767"> <thead> <tr> <th></th> <th>Nombre de jours</th> <th>Prix H.T.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tranche conditionnelle N°4</td> <td>3</td> <td>1350,00 €</td> </tr> <tr> <td>Tranche conditionnelle N°5</td> <td>2</td> <td>900,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>2 250,00 € H.T.</td> </tr> </tbody> </table>		Nombre de jours	Prix H.T.	Tranche conditionnelle N°4	3	1350,00 €	Tranche conditionnelle N°5	2	900,00 €			2 250,00 € H.T.
	Nombre de jours	Prix H.T.												
Tranche conditionnelle N°4	3	1350,00 €												
Tranche conditionnelle N°5	2	900,00 €												
		2 250,00 € H.T.												
N°23/2010	31/03/2010	Adhésion à l' Association Intermédiaire, Service, Insertion, Proximité (AISIP) domiciliée 10A Allées Alsace Lorraine 31 330 GRENADE SUR GARONNE, pour l'année 2010 , dans le cadre de la mise à disposition d'un agent de service chargé de l'entretien des locaux de l'OTI. La cotisation annuelle pour l'année 2010 est fixée à 15 € .												

N°24/2010	31/03/2010	<p>Signature d'un avenant n°1 au marché à procédure adaptée 2008-07 notifié le 18 juillet 2008 et relatif à la location et à la maintenance de matériels de photocopie des services administratifs et de l'Office de Tourisme Intercommunal avec RICOH France SAS (Immeuble Lake Park – Bâtiment B – Allée du Lac – BP 67687 – 31676 LABEGE CEDEX).</p> <p>L'avenant n°1 a pour objectif d'étendre le marché n°2008-07 aux services techniques et ainsi bénéficier pour ces services d'un matériel de photocopie répondant aux nouvelles spécifications.</p> <p>Le montant de l'avenant n°1 est de 4 500 € H.T.</p> <p>Le montant du marché initial est de 16 720 € H.T. (pour rappel).</p> <p>Le montant du marché est porté à 21 220 € H.T., soit une augmentation de 26,91 % du montant initial.</p> <p>Les clauses du marché initial demeurent applicables et le présent avenant est conclu sur le temps restant du marché initial, soit 3 ans.</p>
N°25/2010	31/03/2010	<p>Signature d'un marché à procédure adaptée pour une étude de positionnement économique sur un parc d'activités Eco-qualifié avec le Cabinet OPERA (mandataire) groupé avec INNO TSD et DBW (17 rue des Prés-Bas – 63000 CLERMONT-FERRANT).</p> <p>Le coût total de la prestation est de 57 000 € H.T.</p> <p>La durée prévisionnelle de l'étude est de 6 mois à compter de sa notification.</p>
N°26/2010	31/03/2010	<p>Signature d'un marché pour le lavage des conteneurs de collecte des ordures ménagères de 750 L, avec l'entreprise ANCO (44 rue Gontran Bienvenu - ZI du Prat - 56000 VANNES).</p> <p>Le marché est conclu pour une durée de un an et prévoit deux prestations (l'une en mai et l'autre en novembre 2010).</p> <p>Le marché est renouvelable deux fois par reconduction expresse.</p> <p>Le coût de l'intervention est de 11 340 € HT, soit un prix annuel de 22 680 € HT, soit 23 927,40 € TTC (TVA à 5,5%).</p>
N°27/2010	06/04/2010	<p>Décide d'affermir la tranche conditionnelle prévue par le marché relatif à l'acquisition d'un logiciel pour la gestion, l'optimisation et le suivi des circuits de collecte des déchets de la Communauté de communes Save et Garonne signé avec la société EXEO SOLUTION SARL (Technopole Izarbel Creaticite B - 64210 BIDART).</p> <p>Le coût des prestations de la tranche conditionnelle est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture des outils de suivi embarqué et formation des utilisateurs, prix global et forfaitaire de 8 600,00 € HT, soit 10 285,60 € TTC - Maintenance annuelle des outils de suivi : prix global et forfaitaire annuel : 1 880,00 € HT, soit 2 248,48 € TTC
N°28/2010	08/04/2010	<p>Signature d'un marché à bons de commande n°2009-10 pour une mission d'assistance à Maîtrise d'œuvre pour des travaux de confortement et de réparations des ouvrages d'art sur voies communales, avec l'entreprise INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE – SAS (Agence de Toulouse - BP 15201 – 24 avenue Marcel Dassault – 31079 TOULOUSE CEDEX 05).</p> <p>Le montant du marché est de : minimum : 10 000 € HT, maximum : 40 000 € HT.</p> <p>Le délai du marché est de un an à compter de la date de notification du marché. Une reconduction sera possible 3 (trois) fois au maximum avant la date anniversaire.</p>
N°29/2010	13/04/2010	<p>Contrat pour la vérification périodique des installations électriques et des moyens de secours des bâtiments de la Communauté de Communes Save et Garonne, avec l'entreprise QUALICONSULT EXPLOITATION (1 rue de La Paderne - 31170 Tournefeuille).</p> <p>L'intervention est annuelle et les tarifs pour la première année, soit pour 2010, sont les suivants :</p>

			Vérifications électriques	Vérification des moyens incendie et secours
		Office de tourisme	60 € HT	30 € HT
		Services administratifs	120 € HT	30 € HT
		Services techniques	180 € HT	30 € HT
		Crèche de Grenade	130 € HT	30 € HT
		Crèche de Bretx	130 € HT	30 € HT
		Crèche de Merville	130 € HT	30 € HT
		RAM Montaigut	75 € HT	-
			825 € HT	180 € HT
			1005, 00 € HT	
		<p>Le taux de TVA qui sera appliqué est de 19,6 %.</p> <p>Le contrat prévoit une avec une augmentation annuelle des tarifs selon la formule suivante : $P0 * I / 10$ (I étant la valeur de l'indice ING).</p> <p>La durée du contrat est de 3 ans fermes. Il couvre donc la période 2010-2012.</p>		
N°30/2010	13/04/2010	<p>Convention de formation professionnelle continue avec l'Association SQUIGGLE pour l'enfant, l'adolescent, la famille (SPEAF), domiciliée Service Universitaire de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent – Hôpital La Grave – TSA 60033 – 31059 TOULOUSE CEDEX 9.</p> <p>L'Association SQUIGGLE pour l'enfant, l'adolescent, la famille (SPEAF) s'engage à organiser une formation intitulée « 15^{ème} journée toulousaine de Psychopathologie de l'Enfant et de l'Adolescent : un bébé, quelle aventure ! » sur une durée de 1 jour (15 juin 2010) auprès de Madame Laurence GENEZ, agent de la Communauté de Communes SAVE et GARONNE exerçant la fonction de Directrice de la Crèche « Fous Rires et Galipettes » de Bretx.</p> <p>Le coût de cette formation est de 80 €.</p>		

19. Questions diverses.

■ Monsieur **TAGNERES** demande que le projet « Valterra » soit présenté en séance de Conseil communautaire.

Monsieur **ANDRE** propose de réaliser des points d'étape, bien que ce projet évolue régulièrement. En effet, il indique que les services travaillent actuellement sur le dossier de candidature du Pôle d'Excellence Rurale (PER) relatif au maraîchage.

En ce qui concerne le pôle cheval, l'étude finale sera rendue prochainement par le Cabinet IPIC CONCEPT et le Conseil communautaire en sera informé.

Sur le projet de zone d'activités dédiées à l'industrie « verte », l'étude est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie les présents et lève la séance.

Fait à Grenade le 1^{er} juin 2010.